

Que la Chambre reconnaisse les difficultés inutiles causées aux travailleurs âgés du Canada par les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage à la suite desquelles les prestations de pension sont considérées comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage et que, comme les votes sur des motions d'opposition ne sont plus considérés comme une question de confiance envers le gouvernement, elle exhorte le gouvernement à abroger sur-le-champ les modifications en question.

Selon moi, c'est une motion raisonnable qui a de toute évidence été mûrement réfléchi. Elle a été présentée en vue de garantir l'équité du régime d'assurance-chômage. Elle a aussi été présentée dans l'esprit de la réforme parlementaire que tous les députés appuient. Elle permet aux ministériels de voter en fonction des besoins de leurs propres électeurs sans risquer de défaire le gouvernement. Elle permet aux simples députés de faire valoir les intérêts de leurs propres électeurs.

● (1250)

Comme je l'ai déjà dit, d'autres députés et moi avons reçu bon nombre de pétitions de nos électeurs. Ce que le gouvernement a fait de la Loi sur l'assurance-chômage suscite de vives inquiétudes, que nous avons le devoir d'exprimer clairement. Le gouvernement a laissé entendre qu'il n'était pas vraiment convaincu de l'utilité de sa mesure. Si la commission Forget le recommande, le gouvernement a dit qu'il était prêt à revenir en arrière. De fait, deux ministres ont intercédé auprès de la ministre pour qu'elle n'apporte pas ce changement au règlement. Il y a donc toutes sortes de gens qui appuient l'objectif de cette motion.

Avant de passer à autre chose, je voudrais commenter deux ou trois des interventions qui ont été faites après le discours du secrétaire parlementaire. J'ai peut-être mal entendu, mais je pense qu'un député a posé une question au secrétaire parlementaire en parlant des innombrables abus dont le régime d'assurance-chômage ferait l'objet. Apparemment, bien des gens feraient des réclamations frauduleuses. Le gouvernement s'en occupe-t-il? J'ai eu l'occasion de me pencher sur cette question au cours des années, et s'il y a des chiffres plus récents, je voudrais bien les connaître. D'après les renseignements que j'ai obtenus, moins de 1/2 p. 100 de toutes les demandes de prestations d'assurance-chômage sont jugées frauduleuses. Ceux qui demandent les prestations d'assurance-chômage le font parce qu'ils ont besoin d'aide financière pendant qu'ils sont au chômage. Ils le font en toute honnêteté. Si j'ai bien compris la question du député, je la trouve tout à fait injuste étant donné ce que je connais des faits.

Un taux de réclamation frauduleuse aussi faible que 1/2 p. 100 serait jugé tout à fait remarquable pour l'ensemble de l'industrie des assurances, qu'il s'agisse de l'assurance-automobile, de l'assurance résidentielle, de l'assurance contre les incendies ou de tout autre type d'assurance. La caisse d'assurance-chômage est bien gérée et bien surveillée. Parfois, elle l'est même trop bien. Lorsque la commission essaie de prendre les fraudeurs en défaut, il arrive que des prestataires innocents soient victimes des mesures prises et se voient refuser injustement des prestations.

Les subsides

Pour en revenir à la motion elle-même, le député de Nickel Belt et ses collègues du parti néo-démocrate ont jugé bon de soumettre ce sujet à un débat à la Chambre parce que les mesures n'ont pas été adoptées par celle-ci, mais par décret du conseil. Les députés n'ont donc jamais eu l'occasion de débattre des mesures prises par le gouvernement au début de cette année. Elles n'ont jamais été mises au voix. On n'a jamais demandé aux chômeurs s'ils pensaient que c'était une bonne ou une mauvaise idée. Depuis, ils se sont prononcés, dans toutes les pétitions présentées à la Chambre; ils ne sont pas d'accord. C'est vrai non seulement des chômeurs, mais également des travailleurs qui pourraient être en chômage un jour. Ils dénoncent ces mesures, et avec raison.

Bien des signataires de ces pétitions ont travaillé dur toute leur vie. Beaucoup travaillent depuis quelque 30 ans. Ils payaient des primes d'assurance-chômage en se disant que si, un jour, ils étaient en chômage ils toucheraient un revenu. Ils attendaient quelque chose qui leur est maintenant refusé par le gouvernement. Il change les règles en cours de route et c'est ce que les gens trouvent injuste. Ce n'est pas seulement inéquitable, c'est injuste.

Le gouvernement n'arrête pas de nous dire qu'il essaie de nouvelles méthodes, qu'il existe un processus de consultation comme il n'y en avait jamais eu auparavant. Si c'est le cas, comment se fait-il que l'on n'ait jamais consulté les chômeurs? Autant que nous le sachions, il n'y a jamais eu la moindre consultation, à moins que ce ne soit avec le secteur des affaires. Certainement pas avec les Canadiens moyens, en tout cas. Voilà pourquoi nous avons présenté cette motion. Puisqu'il n'y a pas eu de consultation, il faut que la question soit débattue publiquement. Les Canadiens sont majoritairement d'accord sur ce que nous réclamons. Les députés conservateurs qui n'appuient pas la motion doivent s'attendre à des vives protestations de la part de leurs électeurs.

Rappelons-nous le débat sur le projet du gouvernement de désindexer les pensions de vieillesse. Le gouvernement prétendait avoir l'appui de l'ensemble des personnes âgées. J'ai donc tâché de voir avec qui le ministre des Finances (M. Wilson) s'entretenait. Ce n'était pas des personnes âgées. Même quand il en venait au Parlement, le ministre évitait de parler avec elles des conséquences de cette mesure. Non, il préférerait s'entretenir avec des hommes d'affaires et des financiers à New York, à Montréal ou à Toronto. Il n'a jamais parlé avec des retraités ou de futurs retraités de ses intentions concernant leur pension. Cependant, quand ces citoyens se sont aperçus de ce que le ministre allait faire, ils se sont consultés puis, d'un commun accord, ont protesté tellement fort que le ministre leur a donné raison, en revenant sur sa décision. Voilà tout ce qu'on réclame, par cette motion. On demande à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) de revenir à la raison, de faire ce qu'il convient à l'égard des chômeurs et de renverser la décision qu'elle a prise le 1^{er} janvier de cette année.